

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 1 avril 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 15 mars dernier, le député de Rimouski inscrivait au feuilletton une question demandant si le gouvernement s'engage avec les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉ SAD) à adopter des solutions concrètes pour entreprendre le grand virage nécessaire vers le soutien à domicile, en assurant à leurs usagers la capacité de payer les heures de service dont ils ont besoin.

Les services de soutien à domicile relèvent des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. L'établissement a la responsabilité de dispenser lui-même les services de santé ou les services sociaux requis ou, pour certains services et selon certaines conditions, de les faire dispenser par un partenaire externe, notamment une EÉ SAD.

Les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) occupent une place importante dans le soutien à domicile. Ils jouent un rôle essentiel pour permettre une réponse aux besoins de la population.

Les services de soutien à domicile constituent une priorité pour le gouvernement. En ce sens, il entend :

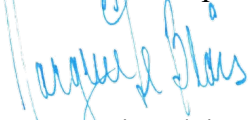
- Augmenter la pertinence, l'accessibilité et l'intensité des services de soutien à domicile en fonction des besoins de la clientèle afin de répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'usagers;
- Rehausser la qualité des services, notamment ceux offerts par les partenaires;
- Procéder à la révision du Programme d'exonération financière sur les services d'aide domestique;
- Renforcer les liens avec les partenaires et soutenir le RSSS dans l'implantation de mécanismes de collaboration et de concertation.

... 2

De plus, le gouvernement a récemment confié un mandat à la Commissaire à la santé et au bien-être (Commissaire) sur l'évaluation de la performance et la pertinence des services de soutien à domicile. La Commissaire, dont le mandat vise également à évaluer l'efficacité et l'équité des formules de financement des services à domicile, ainsi que l'utilisation accrue du milieu communautaire et du secteur privé pour l'offre de ces services et leur valeur pour les usagers, formulera ses recommandations d'ici le 1^{er} décembre 2023.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable,



Marguerite Blais

N/Réf. : 22-MS-02336